



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statistiques

Question écrite n° 65575

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset demande à M le ministre de l'équipement, du logement et des transports s'il est possible de lui indiquer combien de ronds-points anglais ont été aménagés en 1991 sur le territoire français.

Texte de la réponse

Reponse. - La réalisation de carrefours giratoires a connu un essor considérable au cours de la dernière décennie. Ce type d'aménagement présente en effet des avantages. Outre son coût, qui est sans commune mesure avec celui d'un échangeur dénivelé et se situe généralement entre 600 000 francs et 1 500 000 francs pour les carrefours giratoires de taille moyenne ne comportant pas d'ouvrage d'art, cet aménagement est particulièrement bien adapté aux intersections dont le niveau de trafic est élevé. La capacité d'un carrefour giratoire est importante et, à ce titre, il permet d'assurer la fluidité de la circulation dans des conditions de sécurité tout à fait satisfaisantes. C'est aussi un élément de réduction de vitesse et de rupture dans la continuité d'un itinéraire ; son utilisation peut donc être recommandée en milieu urbain et périurbain, notamment pour marquer les entrées de ville, ainsi que pour les voies de desserte en rase campagne. En revanche, le carrefour giratoire présente l'inconvénient de pénaliser les flux principaux de circulation, par rapport aux flux secondaires, et de ce fait il n'est pas adapté au fonctionnement des liaisons structurantes interurbaines et des grandes rocade de type périphérique. En 1991, on peut estimer à un millier le nombre de carrefours giratoires mis en service sur l'ensemble du réseau routier des différentes collectivités. Les trois quarts environ ont été réalisés en zone urbaine ou périurbaine.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65575

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5708